

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006



3350 Catalyseur Kjeldahl (Cu) (0,3% en CuSO4.5H2O) *comprimés

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Catalyseur Kjeldahl (Cu) (0,3% en CuSO4.5H2O) *comprimés

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Aquatic Chronic 3

Symboles de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

R52

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Catalyseur Kjeldahl (Cu) (0,3% en CuSO₄.5H₂O) *comprimés

Composition:

0001: Cuivre(II) Sulfate 5-hydrate

Formule: CuSO₄.5H₂O M.= 249,68 CAS [7758-99-8]

Numéro CE (EINECS): 231-847-6

Número d'indice CE: 029-004-00-0

Contenu: 0,3 %

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 4

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement specifique (voir sur cette etiquette).

P330 Rincer la bouche.

P332+P313 En cas d'irritation cutanee: consulter un medecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P391 Recueillir le produit répandu.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

N Dangereux pour l'environnement

Xn Nocif

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

0002: Potassium Sulfate

Formule: K₂SO₄ M.= 174,27 CAS [7778-80-5]

Numéro CE (EINECS): 231-915-5 Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119489441-34-XXXX

Contenu: 99,7 %

Substance sans danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Substance sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Ne sont pas connues.

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Sans indications particulières.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

: Données non disponibles.

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: tablette

Couleur:

N/A

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclai:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité:

N/A

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières devant être évitées:

Ne sont pas connues.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Information complémentaire:

Ne sont pas connues.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD LO oral man : 50 mg/kg se référant à la substance pure CuSO₄

LD50 oral rat : 6.600 mg/kg se référant à la substance pure KCl

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :

Poissons Tox. (SO₄) >7 g/l

Bactéries Tox. (SO₄) 2,5 g/l

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) (Cu) 0,27 mg/l.

Ext. tox.

Bactéries (Cu) 1 mg/l

Classification : Ext. tox.

Algues (Cu) 1 mg/l

Classification : Ext. tox.

Protozoaires: (Cu) 1 mg/l

Classification : Ext. tox.

Poissons (Cu) 1 mg/l

Classification : Ext. tox.

Poissons (C. auratus) (Cu) 0,01 mg/l

Classification : Ext. tox.

Bivalves. (Cu) 0,55 mg/l

Classification : Ext. tox.

Huîtres. (Cu) 0,1 mg/l

Classification : Ext. tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique

Risque pour le milieu terrestre

12.1.3. - Observations :

12.2 Persistance et dégradabilité :

12.2.1 - Test :

12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO

Biodégradabilité

12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH :

12.2.4. - Observations :

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.3.1. - Test :

12.3.2. - Bioaccumulation :

Risque

12.3.3. - Observations :

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
Phrases S:	

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 2, 3, 15

Date d'édition: 3.11.10

Numéro et date de la révision: 3 3.11.10